



Préfecture de La Réunion

Pôle régional santé publique
et cohésion sociale

Direction régionale
des affaires sanitaires et sociales

ARRETE N° 42 DRASS/BEC

portant nomination du jury de l'examen en vue de l'obtention
du Diplôme Professionnel d'Auxiliaire de Puériculture
Centre de Saint-Denis

(1ère - 2ème session 2005)

---000---

LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en Département Français, ensemble les actes subséquents qui l'ont complétée ou modifiée ;

VU le code de la santé Publique ;

VU le décret n° 94-626 du 22 juillet 1994 modifié relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant et au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture et modifiant le décret n° 47-1544 du 13 août 1947 modifié instituant un diplôme d'Etat de puériculture ;

VU l'arrêté du 22 juillet 1994 modifié relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant et au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture ;

VU l'arrêté du 31 janvier 2000 modifiant de précédents arrêtés relatifs au diplôme professionnel d'aide-soignant et au diplôme d'auxiliaire de puériculture ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales ;

A R R E T E :

Article 1 : Conformément aux dispositions des arrêtés du 22 juillet 1994 modifié et à l'arrêté du 31 janvier 2000, le jury est composé comme suit :

Président :

Le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant ;

Membres titulaires et suppléants :

Puéricultrices participant à la formation des auxiliaires de puériculture justifiant d'un exercice professionnel d'au moins trois ans, de préférence titulaire d'un diplôme cadre :

Correction de l'épreuve écrite :

- Madame Pascale DE JOUVANCOURT, Puéricultrice Cadre de Santé, Directrice de l'Ecole d'Auxiliaires de Puériculture du Centre Hospitalier Sud Réunion ;

- Madame Maryse CHANE –LAW, Puéricultrice Cadre de Santé, Directrice de l'Ecole d'Auxiliaires de Puériculture de Saint Denis ;

- Madame Catherine DIJOUX, Puéricultrice Enseignante de l'Ecole d'Auxiliaires de Puériculture du Centre Hospitalier Sud Réunion ;

- Madame Valérie JUMEL, Puéricultrice Enseignante de l'Ecole d'Auxiliaires de Puériculture de Saint Denis.

Evaluation de l'épreuve de mise en situation professionnelle :

Puéricultrices participant à la formation des auxiliaires de puériculture dans une autre Ecole que celle du candidat :

- Madame Pascale DE JOUVANCOURT , Puéricultrice cadre de Santé, Directrice de l'Ecole d'Auxiliaires de puériculture du Centre Hospitalier Sud Réunion ;
- Madame Catherine DIJOUX, Puéricultrice Enseignante de l'Ecole d'Auxiliaires de Puériculture du Centre Hospitalier Sud Réunion.

Puéricultrices et Auxiliaires de puériculture des services dans lesquels se déroulent les épreuves de mise en situation professionnelle, justifiant d'une expérience professionnelle de trois ans au moins :

Pédiatrie I – Hôpital d'Enfants De Saint Denis	Mme Elisa HORAU, Puéricultrice Mme Marie-Claude ROBERT, Auxiliaire de puériculture
Pédiatrie II – Hôpital d'Enfants De Saint Denis	Mme Suzelle MORIN, Puéricultrice Melle Charlotte MERCAT, Puéricultrice Mme Rosie ILAMOUCHE, Auxiliaire de puériculture
Maternité –CHGM de Saint Paul	Mme Marie-Josée SCHAFFIER, Puéricultrice Mme Maryse AJORQUE, Auxiliaire de puériculture
Pédiatrie « Grand enfants » CHGM de Saint Paul	Mme Marie Paule CARON, Puéricultrice Mme Maryse TAMBURRO, Puéricultrice Melle Maryse FERRERE, Auxiliaire de puériculture
Néotatologie – CHGM de Saint Paul	Mme Sonia LARRUE, Puéricultrice Mme Geneviève BROHAN, Auxiliaire de puériculture
Maternité – CHI St André/St Benoit	Mme Nathalie GRANGE, Puéricultrice Mme Samantha SOUCRAMANIEN, Auxiliaire de puériculture
Néonatalogie – Pédiatrie CHI St-André/St-Benoit	Mme Nelcy FILLETTE, Puéricultrice Mme Suzie DUFOUR, Auxiliaire de puériculture
Jardin d'Enfants « Paul Demange »	M. Eric SAUTRON, Educateur de Jeunes Enfants Mme Marie-Claude PANDIN, Educatrice de Jeunes Enfants Mme Marie –Annick VINCENT, Auxiliaire de puériculture
Crèche « Paul Demange »	Mme Claudie MOUNICHETTY, Puéricultrice Melle Christelle LEBON, Puéricultrice Mme Mimose BOURLU, Auxiliaire de puériculture
Crèche « Les Poinsetias »	Mme Françoise BERMONT , Puéricultrice Mme Murielle MAILLOT, Auxiliaire de puériculture

Article 2 : Proposition du jury d'Auxiliaire de puériculture dans l'hypothèse de l'absence d'un membre du jury :

Pédiatrie I – Hôpital d'Enfants	Mme Nicole CLAIN
Pédiatrie II – Hôpital d'Enfants	Mme Florence MADA
Pédiatrie « Grands enfants » CHGM	Melle Lynda INCANA
Jardin d'Enfants « Paul Demange »	Mme Sophie DAMIEN
Crèche « Paul Demange	Mme Marie France NOURRY

En cas d'empêchement des titulaires, il sera fait appel aux membres suppléants.

Article 3 : Le Secrétaire général de la préfecture, le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et les Directeurs et Directrices des établissements hospitaliers et sociaux intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion.

Fait à Saint Denis, le 5 septembre 2005

P/ Le Préfet et par délégation,
Le Directeur Régional des Affaires
Sanitaires et Sociales

Pierre CARDONA